

N° 265

MAI/JUIN 2004

BULLETIN d'INFORMATION



Union Départementale des Syndicats CGT 8, Place Malus 18000 BOURGES

-0-0-0-

ISSN 1168-0423 Prix : 0,15 € Dispensé du Timbrage Bourges CTC



Déposé le 10.06.2004



ASSEMBLEE GENERALE d'IN.DE.CO.SA CGT du Cher

IN.DE.CO.SA CGT 18 c'est notre affaire de syndiqués.

Pour mener l'action revendicative dans l'entreprise, les salariés disposent de leur organisation syndicale CGT et en qualité de consommateurs salariés, ils disposent d'un outil très important, d'une organisation de défense, d'information, une organisation pour agir, informer ? lutter : **IN.DE.CO.SA CGT.**

IN.DE.CO.SA CGT 18 (Association pour l'**IN**formation et la **DE**fense des **CO**nsommateurs **SA**lariés 18) est une association loi 1901, créée par l'Union Départementale CGT du Cher, affiliée à IN.DE.CO.SA CGT (nationale).

IN.DE.CO.SA CGT 18 c'est donc bien l'affaire des syndiqués CGT du département. Ce n'est pas un syndicat, mais c'est un outil de la CGT, des syndiqués pour mener l'action avec les salariés sur le terrain de la consommation.

IN.DE.CO.SA CGT: son rôle est amené à s'accroître. C'est le cas notamment pour la défense des services publics qui n'est pas l'affaire des seuls agents qui y travaillent, mais de tous les citoyens dans la mesure où les services publics sont la propriété de la Nation. C'est vrai aussi pour les questions de l'environnement. Enfin, INDECOSA CGT joue un rôle aussi dans la défense des plus démunis, notamment en siégeant dans la commission de surendettement où l'on y traite de nombreux dossiers de demandeurs d'emploi où de salariés en grande difficulté du fait de leurs très bas salaires.

Qui est membre adhérent d'IN.DE.CO.SA CGT?

Ce sont **tous les syndiqués CGT actifs, chômeurs et retraités** du département,n à l'exception de ceux qui en refusent le bénéfice.

En effet, sur la cotisation payée par chaque syndiqué CGT, une part annuelle est reversée à IN.DE.CO.SA CGT.

Comme le prévoient ses statuts, IN.DE.CO.SA CGT 18 tiendra son Assemblée annuelle le <u>Jeudi 24 Juin à 14 heures à l'Union Locale de Bourges</u>. Les syndicats d'actifs et de retraités, les comités de chômeurs sont donc invités à préparer cette assemblée en désignant leurs représentants et en réfléchissant à la possibilité de proposer un(e) voire plusieurs camarades au Conseil d'Administration, voire participer aux permanences.

Jean-Pierre PLANSON
Secrétaire général de l'Union départementale

Sommaire :

Spécial Assemblée Générale IN.DE.CO.SA CGT du Cher

Page 8: Finances UD

Centre de Vacances Jean Andros.

JEUDI 24 JUIN 2004 à 14 heures ASSEMBLEE GENERALE IN.DE.CO.SA CGT 18 A l'Union Locale CGT de BOURGES -0-0-0-

Association pour l'**IN**formation



et la **DE**fense

des COnsommateurs

Salariés

Bourges, le 24 Mai 2004

Aux Secrétaires de Syndicats

Aux membres du Conseil d'Administration et Contrôle Financier de l'IN.DE.CO.SA

8, Place Malus 18000 BOURGES

Permanences JEUDI de 14 h à 18 h

Tél.: 02.48.50.00.32

Cher(e) Camarade,

<u>L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE</u> de <u>l'IN.DE.CO.SA. CGT du Cher</u> se déroulera le :

Jeudi 24 juin à 14 heures

Au siège de l'Union locale CGT de BOURGES

Maison des Syndicats 1^{er} étage 5 bd, Clémenceau à BOURGES

A l'ordre du jour:

- 1. Rapport d'activités,
- 2. Rapport financier,
- 3. Vote des rapports,
- 4. Election au Conseil d'Administration,
- 5. Election du bureau
- 6. Questions diverses.

Tous les syndicats actifs et retraités du département sont invités à porter cette question à leur ordre du jour afin d'être représentés à cette assemblée générale. Ils sont également invités à examiner la possibilité de proposer un(e) ou camarade au Conseil d'administration voire à la tenue des permanences.

Comptant sur votre présence,

Bien amicalement.

Pour l'IN.DE.CO.SA CGT

Danièle FOUCHET





Proposition de candidatures au Conseil d'Administration d'IN.DE.CO.SA CGT 18 2004

ORGANISATION:							
(Syndicat	au nom duquel es	t faite la propositio	n de candidature)				
Localité :							
Propose la candidature des camarades suivants pour le Conseil d'Administration d'IN.DE.CO.SA CGT 18							
NOM – Prénom :							
Adresse personnelle :							
Date et lieu de naissance :							
N° de téléphone personnel:							
Profession:		Qualification:					
Responsabilités syndicales :							
Stages suivis :	Elémentaire Stages spéciali	Moyen sés (à préciser) :	Supérieur	(Rayer les mentions inutiles)			
Intérêts ou expériences dans le domaine de la consommation :							
NOM – Prénom :							
Adresse personnelle	:						
Date et lieu de naissance :							
N° de téléphone personnel:							
Profession:		Qualification:					
Responsabilités syndicales :							
Stages suivis :	Elémentaire Stages spéciali	Moyen sés (à préciser) :	Supérieur	(Rayer les mentions inutiles)			
Intérêts ou expériences dans le domaine de la consommation :							

Signature du (de la) secrétaire de l'organisation,





Le syndicat de :

DESIGNATION des DELEGUES(EES) A l'ASSEMBLEE GENERALE de l'INDECOSA CGT 18

ATTENTION!

Ce formulaire oublié dans le courrier de l'UD, doit être rempli, signé et présenté à l'Assemblée Générale le 24 juin 2004.

mandate les camarades suivants(es) pour participer à l'Assemblée Générale de l'IN.DE.CO.SA CGT 18					
Nom - Prénom	Date de naissance	Profession	Qualification		

Signature du (de la) Secrétaire de l'organisation

Règles statutaires pour participer à l'Assemblée générale d'INDECOSA 18

Avec voix délibérative

✓ Etre syndiqué à la CGT

- Un syndiqué CGT est un salarié actif, retraité ou chômeur qui paye sa cotisation syndicale à un syndicat affilié à la CGT.
- O Un syndicat affilié à la CGT, c'est-à-dire « confédéré » est un syndicat qui règle ses cotisations statutaires d'une part à sa fédération (sauf pour les syndicats de retraités « multipro ») et d'autre part à son Union départementale.
 Ainsi, un syndicat qui s'acquitterait de ses cotisations à sa fédération mais pas à son Union départementale ou inversement ne serait pas confédéré, autrement dit, ne serait pas syndicat CGT.
- o Un adhérent dont le syndicat ne s'acquitte pas de ses cotisations statutaires à la fédération ou à l'Union départementale n'est donc pas syndiqué CGT.
- o L'article IV des statuts d'INDECOSA 18, 2è alinéa précise d'ailleurs : « La radiation intervient d'office pour les adhérents qui perdent leur qualité d'adhérent au syndicat CGT.

✓ Etre mandaté par son organisation (article VIII des statuts) :

- Son syndicat
- o ou en tant que membre du bureau de l'UD,
- Soit en tant que secrétaire général d'une organisation CGT (Syndicat, Union départementale, Union locale, Union départementale UGICT, Union syndicale des retraités, comité de chômeurs CGT)

Sans voix délibérative

- ✓ Les membres élus du conseil d'administration sortant
- ✓ Les membres de la commission de contrôle financier sortante,
- ✓ Les responsables des Unions Régionales des Associations Départementales
- ✓ Les membres honoraires et les représentants des associations admises comme membres honoraires.

-0-0-0-0-0-0-0-



SURENDETTEMENT: LES MOYENS N'Y SONT PAS!

Alors que la loi prévoyant la nouvelle procédure de rétablissement personnel a été publiée le 1^{er} août 2003, son décret d'application pris le 24 février 2004 et la circulaire d'application le 12 mars, INDECOSA-CGT qui a soutenu ces textes, regrette que les mesures et les moyens n'aient pas été anticipés.

Depuis début avril, plusieurs commissions départementales de surendettement se sont réunies faute d'anticipation, sans la présence des travailleurs sociaux et juristes imposés par ce nouveau dispositif, et les juridictions n'ont pas non plus anticipé la charge de travail supplémentaire.

Ceci engendre du retard dans le traitement des dossiers.

INDECOSA-CGT dénonce également certaines tentatives, face à cette difficulté, de fixer des critères pour permettre un écoulement plus rapide des dossiers par les secrétariats des commissions au détriment d'un traitement individualisé des dossiers et ainsi contourner l'objectif même de la nouvelle loi.

Elle dénonce également certaines décisions récentes reconduisant des plans alors qu'il s'agit de dossiers vieux de plus de 10 ans qui auraient dû trouver un aboutissement dans l'effacement partiel ou total de dette comme l'impose maintenant cette loi.

Nous rappelons que nous avons obtenu dans cette loi le recentrage du traitement sur le surendetté et non sur sa dette ce qui impose qu'il soit acteur du dispositif et empêche un traitement de masse et « mécanique » notamment pour le calcul des restes à vivre.

C'est la raison pour laquelle l'éventuelle vente de biens ne peut être décidée que si la situation du surendetté l'exige comme l'indique la loi de 1998 qui n'a pas été modifiée sur ce point selon laquelle le logement principal doit être préservé.

La situation est grave, le nombre de dossiers déposés devant les commissions a augmenté de plus de 17% depuis le début de l'année, il est urgent de mettre les moyens nécessaires à la bonne application de la loi Borloo.

-=-=-=-



PETITION PROPOSEE PAR I'IN.DE.CO.SA CGT

Le Gouvernement a déposé un projet de loi pour transformer EDF-GDF en société anonyme et franchir une étape vers la privatisation.

Ce projet, s'il est accepté, aura des conséquences négatives pour les usagers.

Usagers EDF-GDF, nous avons note mot à dire, nous exigeons d'être consultés.

Cette consultation nécessite d'être précédée :

D'une information complète sur les enjeux, les répercutions pour les usagers en matières de tarification, de qualité de services, d'accessibilité, droits garantis...

De l'organisation d'un débat national, organisé au plus près des usagers et dans des formes permettant une réelle expression et une prise en compte des attentes

La mise en œuvre d'une telle procédure démocratique nécessite le retrait du projet de loi !

NOM - Prénom	Signature

INDECOSA-CGT ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES 263, rue de Paris Case 2-2 - 93516 MONTREUIL CEDEX ☎:01.48.18.84.26. ☲:01.48.18.84.82. E-mail: indecosa@cgt.fr



FINANCES de l'Union Départementale

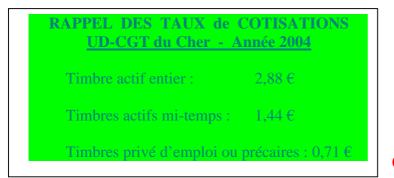
Alors qu'approche l'échéance du règlement des cotisations sociales du deuxième trimestre 2004, il est urgent d'apurer le versement des cotisations syndicales 2003 à l'UD, ainsi que celle perçue pour 2004.

POINT SUR LES DONS A L'UD

Conformément à notre engagement, trouvez ci-dessous la liste des dons qui nous ont été adressés concernant les indemnités à Jean-Claude Vatan et les investissements inscrits au budget de l'UD

- Retraités Municipaux Bourges
- Crédit Agricole
- Union Locale Bourges
- Retraités Municipaux Vierzon
- Retraités Multiprofessionnels Bourges
- Michelin
- Retraités Aérospatiale
- Union Syndicale des Retraités
- Retraités Ets Militaires Bourges/Avord

- Retraités Multiprofessionnels St-Amand
- Syndicat Local Métaux de St-Florent
- Retraités St-Florent-Rosières-Lunery
- ANPE
- Anne-Marie Pincot
- Retraités CALCIA
- MBDA
- Cheminots Exécution Bourges



INFO - RAPPEL

SMIC horaire: 7,19 €uros SMIC mensuel brut pour 151,67 h: 1.090.48 €

PETITION SECU Continuez à signer et faire signer!

Centre de Vacances Jean Andros Péronne (71) dans l'ancienne propriété de Lamartine (près de Macon)

2 Séjours pour les enfants de 6 à 16 ans : du 9 au 29 juillet et du 30 juillet au 19 août 2004

Renseignements dans nos permanences :

BOURGES - 8, Place Malus

Mardi de 17 h 30 à 19 h Tél. 02,48.67.94.88 (répondeur) ou 02,48.52.02,21 après 18 h

VIERZON - 11, Rue Marcel Perrin

Mardi de 17 h à 18 h 30 Tél. 02.48.75.05.43 - 06.73.21.35.76 ou 02.48.75.49.13 en dehors de ces heures

ST-FLORENT - **Mairie Service jeunesse** Tél. 02.48.55.68.50 ou 02.48.55.29.78

ST-GERMAIN du PUY - Mairie Tél. 02.48.30.84.18